

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2021

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER, Corinne CHAZEIX, Ghislaine BRAGEOT, Julien BUVAT

Absents : Catherine FABRE, François GENIN

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Rôle des communaux
- ✓ Délibération modificative des statuts du SIEG
- ✓ Délibération en faveur de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- ✓ Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ✓ Questions diverses

➤ **Rôle des communaux**

Le Conseil Municipal arrête le rôle des communaux selon le tableau ci-dessous :

B = Boisé - NB= Non boisé (=prairies, réservées aux exploitants agricoles) Pas de mention quand la section n'a que du boisé	
DOUHARESSE – ROUCHAUBE – MONTAGNE DU CROS BERGHEAUD Jean Louis (Douharesse) CEYSSAT Pierre (Douharesse) NEYRIAL Nora et SOUBRE Pierre (Douharesse) CERTEAU Claude (Rouchaube) GAYDIER Philippe (Rouchaube) GIRAUD Patrick (Rouchaube) LAFARGE Richard (Rouchaube) LAFARGE Yvette (Rouchaube) THIVANT Claude (Rouchaube) LAFARGE Philippe (Montagne du Cros)	ROUCHAUBE CERTEAU Claude B GAYDIER Philippe B+NB GIRAUD Patrick B LAFARGE Richard B+NB LAFARGE Yvette B THIVANT Claude B
FLECHAT – SEIGNEMEAUX BONY Francis (Fléchat) NEYRIAL Alain (Fléchat) NEYRIAL Jean Pierre (Fléchat) BESSE Jean Marie (Seignemeaux) COHADE Daniel (Seignemeaux) GARDETTE Gérard (Seignemeaux) HUCHE Jean Michel (Seignemeaux) MICHAUX Pascal (Seignemeaux) RAOUL Jean Paul (Seignemeaux)	SERVIERES CHAPUT Alain B+NB 2 parts FABRE Michel et Catherine B MALLET Eric B+NB 2 parts MALLET Roger B MALLET Virginie NB 2 parts WEIMANN François B
MOLEIDE BUVAT Julien (Moleide) B MANENC Hadrien (Moleide) B MONTEL Guy (Moleide) B GRATADEIX Sébastien (Les Planchettes) NB MALLET Eric (Servières) NB NEYRIAL Alain (Fléchat) NB NEYRIAL Nicolas (Fléchat) NB PERIERE François (Soussat) NB 2 parts	ORCIVAL ARNAUD Jean Jacques BONTEMPS Marie Laure BRUN Marie Antoinette CHAZEIX Bernard CHAZEIX Corinne CHAZEIX Marguerite CHAZEIX Solange CHOCQ Jean Pierre COHENDY Marthe

SOUSSAT ATTAIX Didier BONY Olivier MORLON Jean Claude MORLON Xavier PERIERE François SOUBRE Jean Pierre TOURREIX Martin	CONSTANTIN Monique DALLA ZANNA Luc GENIN François GOLFIER Florence GOYON Martine HUCHE Marcel ITIER Gabriel MONJANEL Josette OLLIER Sylvie VOUTE Germain
---	---

Les modifications effectuées par rapport à la liste de l'année précédente sont les suivantes :

- A Moleide, Mme BOYER Alice a été retirée (décédée)
- A Moleide, B a été ajouté pour BUVAT Julien et MANENC Hadrien
- A Servières, Mr MALLET Rémi a été enlevé car il ne possède qu'une résidence secondaire
- A Servières Mr MALLET Roger a été modifié de NB en B
- A Orcival, Mme CHAZEIX Marguerite a été ajoutée, suite à sa demande d'août 2020

Par ailleurs, il est convenu d'organiser une réunion avec les ayants droit NB de la section de Moleide lorsque Julien BUVAT aura obtenu le statut d'exploitant agricole.

➤ **Modification des statuts du SIEG (=Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz)**

Le Maire informe le Conseil que lors de la réunion de son Comité du 24/06, le SIEG a validé la révision du découpage des secteurs pour coller aux nouvelles communautés de communes : notre commune fait donc maintenant partie du secteur de Rochefort comprenant les 26 communes de Dômes Sancy Artense (hors Saulzet qui a rejoint la Comcom par la suite).

Les habitants du secteur de Rochefort seront représentés par 3 délégués désignés par la communauté de Communes, après tirage au sort parmi les actuels délégués communaux (Julien BUVAT pour Orcival).

La nouvelle organisation du SIEG est validée à l'unanimité des présents.

➤

➤ **Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

P.MICHAUX fait lecture au Conseil de la motion signée par D.JARLIER, Président de la Fédération, qui demande à l'Etat de renoncer à son projet d'augmentation importante de la contribution des communes forestières au budget de l'ONF (+7,5 M€ en 2023 et +10 M€ en 2024), combinée à une diminution des effectifs de 500 personnes dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

Le soutien à la motion est validé à l'unanimité des présents

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Cette création de poste est nécessaire pour l'avancement de carrière de la secrétaire Murielle GAYDIER. A noter que depuis une loi de janvier 2021, tout avancement est soumis à la rédaction par la commune de « Lignes directrices de gestion » (détail des effectifs, niveau des échelons...).

Le Centre de Gestion a validé celui de notre commune la semaine passée : aussi, l'avancement de Patrick GIRAUD, prévu initialement au 01/01/21, ne prendra effet qu'au 01/07/21 et celui de Murielle GAYDIER prendra effet au 01/08/21 au lieu du 01/01/21.

La création de poste est validée à l'unanimité des présents

➤ Questions diverses

- Le Maire informe le Conseil de l'évolution des négociations avec TDF (gérant des installations de relais téléphoniques Orange & SFR - voir les comptes-rendus du Conseil des 26/04 et 12/05) :

Une 1^{ère} proposition a été reçue le 02/06 avec 2 options de contrats sur 20 ans :

- ✓ Option 1 : TDF loue un terrain attenant à celui existant et installe un nouveau pylône : dans ce cas, le montant de la location serait de 2.000€/an + 20.000€ versés à la signature du contrat.
- ✓ Option 2 : Le contrat VALOCÏME est dénoncé et TDF continue l'exploitation des installations existantes : dans ce cas le montant de la location serait de 3.000€ /an + 40.000€ versés à la signature du contrat

Comme nous avons eu confirmation de la part du service juridique des Maires Ruraux que le contrat VALOCÏME pouvait être dénoncé, nous avons demandé à TDF une offre améliorée pour l'option 2. Le 19/06, nous avons reçu une offre écrite pour un contrat de 15 ans : 6.500€ /an + 30.000€ à la signature du contrat, ces 30.000€ servant à payer l'indemnité de résiliation à priori dûe à VALOCÏME.

En conséquence Le Maire propose au Conseil :

- ✓ La résiliation du contrat VALOCÏME
- ✓ La conclusion d'un contrat avec TDF aux dernières conditions énoncées ci-dessus

Les 2 propositions sont validées à l'unanimité des présents

- La Communauté de Communes propose d'adhérer à l'Agence Locale des Energies et du Climat (ADUHME), qui assure une prestation de conseil pour des projets énergétiques, moyennant une cotisation annuelle de 189€ (l'autre moitié étant prise en charge par la ComCom). La réponse étant à donner pour la fin de l'année, le Conseil propose d'attendre avant de prendre une décision, sachant qu'une adhésion engage pour 5 ans.
- P. MICHAUX informe le Conseil des réponses reçues pour nos demandes de subventions concernant l'aménagement d'appartements dans le bâtiment de la mairie (voir le compte-rendu du 05/01) :
 - ✓ La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) demande de redéposer un dossier en 2022, l'enveloppe de cette année étant épuisée
 - ✓ Le Région accorde une subvention à hauteur de 30%, contre 50% attendusIl faut donc attendre la réponse de la DETR en 2022 et, si elle est positive, décider du périmètre des travaux à réaliser pour tenir compte de la réduction de la subvention de la Région (appartement A + archives ?). Dans l'intervalle, une demande de subvention sera adressée à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Le Conseil est informé que notre demande de subvention pour le réservoir d'eau de Soussat a été rejetée une 2^{ème} fois par l'Agence de l'Eau. Le préalable incontournable à tout nouvel examen de notre demande est de montrer un rendement des réseaux supérieur à 75%.

En conséquence, il faut équiper de compteurs dès que possible les réseaux de Servières et de Soussat et réparer les éventuelles fuites sur les 3 réseaux (avec celui du bourg).

A noter par ailleurs que la compétence Eau & Assainissement sera transférée en 2026 à la Communauté de Communes : cela était prévu pour le 01/01/2020 dans la loi Notre mais avait été repoussé.

- Le Maire informe le Conseil de l'accord donné à La Pachade pour l'occupation de la terrasse devant l'établissement. A cette occasion, il propose une revalorisation du tarif de 12€/m² (inchangé depuis 2003) à 15€/m², ainsi que la rédaction d'une convention d'occupation du domaine public. La proposition est validée à l'unanimité des présents.
Le Conseil approuve par ailleurs la volonté de ne pas donner suite à une éventuelle demande d'occupation de la plateforme située devant l'Office du Tourisme (réservée à l'arrêt minute).
- Le Conseil est invité à une visite des locaux de La Pachade le samedi 07/08 à 9h
- Lors d'une réunion avec Mme E.TEXTIER, remplaçante de Mme C.ROUDEIX au Département, P.MICHAUX a été informé que, sous réserve de confirmation, l'occupation du terrain sur lequel est prévu l'aménagement d'un parking aux abords du lac Servières pourrait générer un loyer pour la section, bien que l'entretien soit entièrement pris en charge par le Département → à suivre.
Rappel : le parking est prévu avec 220 emplacements pour un coût d'environ 500.000€.
- Le Maire fait part au Conseil d'un courrier émanant de Mr FALGOUX, propriétaire du bâtiment de la boulangerie, se plaignant de la présence de pigeons.
- Pour information, les camping cars ne peuvent faire le plein en eau à la station dédiée (gérée par la ComCom), le monnayeur en panne depuis au moins 3 mois ne pouvant être remis en service avant fin août.

La séance est levée à 22h45